

BULLETIN MUNICIPAL



BREHAND



fevriER 2012

Site : www.brehand.com

Courriel : mairie.brehand@wanadoo.fr

Mairie 15 rue du Stade 22510 BREHAND / **Tel** : 02.96.42.78.16 / **Fax** : 02.96.42.62.85

(Edité le 1/02/2012)

Le repas du CCAS

Le samedi 21 janvier, cent quatre vingt personnes ont pris part au traditionnel repas offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Madame Augustine LANGLAIS et Monsieur Pierre DENIZANNE étaient les doyens de cette sympathique assemblée.

Le mot d'accueil, puis un message de félicitations et de mémoire ont été adressés aux convives par le maire. Ensuite, Evelyne POILVERT, maire adjointe et déléguée au CCAS, a retracé l'activité de l'année écoulée et en particulier la visite d'elle-même, en présence de Michel HERVE, d'André CARDINAL, président du club du troisième âge et de sa devancière Odile LAGREE. Vingt-six personnes ont reçu à cette occasion le traditionnel colis de Noël. Les personnes de quatre vingt dix ans et plus ont été nommées et se sont vues offrir comme de coutume un superbe bouquet.

Le repas s'est déroulé dans une excellente ambiance. Les chanteurs, conteurs, joueurs d'accordéon se sont exprimés à cœur joie pour donner une note d'allégresse à ce rassemblement convivial attendu et bien ancré dans nos traditions bréhandaises.

La Solidarité, à développer sans modération

Elle se pratique déjà, soyez-en tous félicités. Elle procure cette sensation bien agréable de partager la pesanteur de nos soucis habituels. Elle est un vecteur de générosité, d'amitié : donner de son temps, faire visite, recevoir un petit service sont le lot de chacun d'entre nous à des moments différents de sa vie.

Plus que jamais, la solidarité est une action empreinte d'humanité et conforte le lien social si important entre toutes les générations. Soyons attentifs autour de nous, proposons notre aide, acceptons-la également.

Le Maire
Michel HERVÉ

VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

ETAT CIVIL

Naissances à Saint-Brieuc :

Marceau TARDIVEL, « La Plesse », le 30 décembre 2011
Chloé BALAY, « Le Greny », le 9 janvier

Inhumations :

Mr Francis LE BORGNE, 94 ans, le 31 janvier
Mme Anne-Marie SERINET née CHERDEL, 67 ans, le 1^{er} février

Décès à Saint-Brieuc :

Mme Francine CARO née COEURET, 87 ans, le 25 janvier

PERMIS DE CONSTRUIRE **et DECLARATIONS PREALABLES**

Demandés :

- Le 27 décembre : Mr Noël HERVE/Mme Aurélie PUEL
Les Salles
Extension maison d'habitation
- Le 5 janvier : Mr Emmanuel TARDIVEL
Le Flos
*Réfection toiture, création ouvertures, changement ouvertures
bois en PVC et alu (accordé le 18 janvier)*
- Mr Gérard LANGLAIS
19 rue du Général Boishardy
Modification aspect extérieur de la façade (accordé le 18 janvier)
- Le 17 janvier : Mairie de BREHAND
15 rue du Stade
Construction maison médicale 2, rue Saint-Yves
- Le 26 janvier : Mr Gérard LANGLAIS
19 rue du Général Boishardy
*Transformation et restauration d'un ancien bâtiment à usage
d'habitation*
- ### **Accordés :**
- Le 2 janvier : Mr Mme André GLATRE
22 rue de la Truite
Création d'une terrasse en bois
- Mr GESRET / Melle BOSCHER
19, venelles des Printeriaux à LAMBALLE
Création d'une maison d'habitation lotissement des Genêts
- Le 12 janvier : Mme Annie ROUAULT
Carguihy
Création d'une maison d'habitation lotissement des Genêts

Le 16 janvier : Mr Mme Sébastien RAULT
21 rue des Hortensias
Division de terrain pour construction de 2 logements

CONSEIL MUNICIPAL – 10 JANVIER 2012

1 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Municipal décide de verser une aide de 0,40 € par habitant au Fonds d'Aide aux Jeunes qui a pour objectif de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation précaire.

2 – PARTICIPATIONS AUX ECOLES

Le Conseil vote une revalorisation des participations de la Commune à hauteur de 2 % :

Désignation	Montant	Prise en charge
Ecole publique	39,46 € par enfant du primaire 45,30 € par enfant de maternelle	Fournitures scolaires.
Ecole Saint-Yves (contrat d'association)	159,28 € par enfant du primaire 165,11 € par enfant de maternelle	Fournitures scolaires, entretien des bâtiments, classes de découverte, électricité, fuel, téléphone, maintenance du copieur.
Ecoles publiques et privées	1.048,72 €	Achats divers dont matériel pédagogique
<u>Participations extra-scolaires :</u> Classes de découverte	18,81 €	Enfant scolarisé hors commune en primaire
Voyages pédagogiques	30,12 €	

3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

- Poursuite de l'aménagement du jardin du presbytère
- Réorganisation des archives de la mairie
- Réalisation d'un bassin de rétention des eaux rue de Launay
- Acquisition d'une lame de déneigement
- Aménagement du chemin de randonnée longeant le lotissement des Chênes.
- Construction d'un cabinet médical
- Extension de l'école publique
- Eglise : réfection de la sacristie, du chœur et des peintures, traitement de la mэрule
- Effacement des réseaux rue de la Truite
- Aménagement du Bourg (programme d'ensemble avec réalisations par tranches)
- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- Changement du congélateur de la cuisine du restaurant scolaire/salle des fêtes
- Achat de décors de Noël
- Garderie : local de stockage pour le matériel

Prochaine réunion de Conseil : Jeudi 2 février 2012 – 20 h

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La loi de finances rectificative a relevé le taux réduit de TVA de 5,5% à 7%, notamment pour les opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets. Afin de ne pas pénaliser les usagers le conseil communautaire a décidé de conserver les tarifs TTC votés le 2 novembre 2011 et donc de diminuer les tarifs HT.

COLONNES ENTERREES

Le conseil communautaire a approuvé la modification du forfait de la partie fixe de 28 à 52 accès par an pour les usagers ayant accès à une colonne enterrée sans changement tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2012.

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE 2012

Le conseil communautaire a décidé de relancer le dispositif d'aide à l'accession à la propriété.

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Conformément au PLH le conseil communautaire a décidé de verser des subventions à Terre et Baie Habitat pour la réalisation de logements locatifs sociaux à Andel.

ADHESION A BREIZH GO

Le conseil communautaire a décidé d'adhérer à Breizhgo qui est un Système d'Information Multimodale sur les transports publics porté par le conseil régional de Bretagne et ceci afin d'inscrire le Distribus dans ce dispositif.

PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN A LAMBALLE

Le conseil communautaire a décidé de céder une parcelle d'environ 116 m² située sur le Parc d'Activités de Lanjouan, à la SCI SEM ANTOINE au prix de 2668 euros HT.

DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le conseil communautaire a approuvé la cartographie des ZACOM de Lamballe Communauté.

AIDE FIDDAC POUR LA CRÉATION D'UN SALON DE COIFFURE

Le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide communautaire au commerce en zone rurale de 2000 euros, au profit la SARL FM Hair pour la création d'un salon de coiffure sur la commune de Pommeret.

LES VITRINES DE LAMBALLE

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 000 euros pour l'union commerciale « Les Vitrines de Lamballe ».

ADHESION A LA CHARTE « SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION »

Le conseil communautaire a validé l'adhésion de Lamballe Communauté à la charte régionale d'engagement des structures locales du réseau Maison de la Formation Professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE MORIEUX

Le conseil communautaire a arrêté l'étude portant sur la révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Morieux.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE TREBRY

Le conseil communautaire a arrêté l'étude portant sur la révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trébry.

FORAGE A LAMBALLE LA POTERIE

Le conseil communautaire a lancé la procédure administrative relative à la future station d'épuration de forage d'eau de Lamballe La Poterie.

PROJET DE SIG INTERCOMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire a approuvé le protocole d'accord concernant l'adhésion à GéoBretagne du syndicat mixte du Pays de Saint Brieuc pour l'ensemble de ses EPCI membres.

AVANCE SUR SUBVENTION AU BENEFICE DE L'OFFICE DE TOURISME

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une avance sur subvention de 55 000 € à l'office de Tourisme de Lamballe.

ACQUISITION D'UN CHALET BOIS

Le conseil communautaire a acheté à la Ville de Lamballe, le chalet de l'office de tourisme, au prix de 1 euro.

PARC D'ACTIVITES DE LA TOUELLE

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau projet transmis par le Syndicat Départemental d'Électricité relatif à la l'extension du réseau de distribution électrique dans la rue Ampère, sur le Parc d'Activités de la Touelle, pour permettre la commercialisation de terrains.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire a créé 1 poste de technicien et a adopté le nouveau tableau des effectifs permanents à temps complet.

Informations du Service Déchets Ménagers

➤ **Déchets de soins**

Les déchèteries acceptent de recevoir et de traiter les déchets d'activités de soins des particuliers (diabétiques, ...). Lorsque des usagers se présentent en déchèteries avec UNIQUEMENT des déchets d'activités de soins, ils bipent le gardien à l'entrée sans présenter leurs badges d'accès. Le gardien vérifie que l'utilisateur dépose UNIQUEMENT des déchets de soins et récupère les boîtes de piquants. Les visites de ces usagers pour ce cas particulier de dépôt ne seront donc pas comptabilisées.

➤ ***Un bac plus grand pour certains cas d'handicap***

Certains foyers sont composés de personnes en situation de handicap (notamment avec l'obligation de port de couches pour incontinence adulte), ces foyers ont souvent besoin d'un bac dont le volume est plus important que celui indiqué dans la grille de dotation. Sous demande écrite reçue au service Déchets Ménagers et sans supplément de prix, le service dotera les foyers d'1 à 2 personnes dont l'un des membres est handicapé d'un bac 240 L et pour les foyers de taille supérieure dont un des membres est handicapé, la taille du bac mis en place sera de 340 L.

➤ **Assistants Maternelles**

Toute assistante maternelle qui le sollicite pourra se voir attribuer un bac plus grand, sans application du tarif professionnel et au tarif correspondant au volume directement inférieur au bac demandé. Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, une demande écrite de la part de l'assistante maternelle devra être envoyée au service Déchets Ménagers précisant le nombre de personnes qui compose son foyer ainsi que la copie de son certificat d'agrément.

➤ ***Fêtes et évènements familiaux***

Les fêtes familiales se déroulant au sein des foyers (mariage, anniversaire) peuvent amener un volume de déchets ménagers supérieur à la normale. Le volume du bac mis en place peut donc s'avérer insuffisant. Cependant les sacs d'ordures ménagères présentés à côté du bac ne seront pas ramassés par le service. Pour que les sacs présentés à côté du bac soient collectés, le service Déchets Ménagers doit être prévenu une semaine avant l'évènement. Une fois prévenu, le service Déchets Ménagers réalisera le nombre de levées nécessaire d'un bac pour que l'ensemble des sacs déposés au pied de celui-ci soient ramassés. Jusqu'au 1er juillet 2012, les levées supplémentaires effectuées auprès d'un usager ayant un surplus d'ordures ménagères suite à un évènement familial ne seront pas facturées.

➤ **Pensez à la plateforme de Lanjouan**

Les dépôts de déchets verts et de gravats sur les plateformes de stockage de déchets de Lanjouan à Lamballe pour un usager de Lamballe Communauté utilisant un véhicule dont la hauteur est inférieure à 2.10 m ne sont pas comptabilisés dans le forfait de la redevance incitative.

A noter

En cas de fermeture temporaire de la plate-forme déchets verts de Lanjouan (notamment lors des opérations de broyage), une aire de dépôt sera aménagée pour assurer la continuité de service auprès des usagers.

LA REDEVANCE INCITATIVE

La mise en service des nouvelles collectes a débuté en mars 2011, soit depuis 9 mois.

Ce nouveau rythme de collecte se caractérise par une alternance hebdomadaire entre la collecte des sacs jaunes et celle des ordures ménagères résiduelles. Ce rythme de collecte est déjà présent depuis de nombreuses années dans des collectivités limitrophes de Lamballe Communauté sans difficultés pour les usagers de ces territoires.

Ce nouveau rythme de collecte ainsi que la sensibilisation réalisée autour de la redevance incitative ont amené une baisse de 18% d'ordures ménagères collectées représentant 1150 tonnes de déchets détournés (pour un total de 6 300 tonnes en 2010) et une augmentation de 17% de la production de sacs jaunes, soit 240 tonnes (pour un total de 2260 tonnes en 2010).

La mise en place de ces nouvelles collectes n'a amené aucun licenciement au niveau du personnel du service Déchets Ménagers, une partie de celui-ci ayant été redéployé sur les déchèteries de Planguenoual et de Bréhand, exploitées en régie depuis 2011.

Une nouvelle déchèterie s'est ouverte en septembre 2011 sur la zone du Vau Jaune à Bréhand. L'année 2011 a également vu la rénovation de la déchèterie de Planguenoual ainsi que la création d'une plate-forme de stockage de déchets verts sur la zone de Lanjouan à Lamballe. Une carte d'accès est nécessaire pour accéder à ces installations.

Il est important de rappeler que les dépôts de déchets verts et de gravats sur les plateformes de stockage de déchets de Lanjouan à Lamballe pour un usager utilisant un véhicule dont la hauteur est inférieure à 2.10 m sont gratuites.

Ainsi, la mise en place technique de la redevance incitative a permis une économie en 2011 d'environ 150 000 € HT tout en mettant en place un service de collecte individuelle sur l'ensemble du territoire.

Malgré l'augmentation constante des coûts de tri et de traitement des déchets et la nécessité d'équilibrer le budget annexe « déchets ménagers », les élus communautaires ont délibéré sur une grille tarifaire avantageuse pour les particuliers en 2012, par exemple :

- Une personne seule sera facturée 117,91 € TTC si elle présente son bac tous les 15 jours contre 138,48 € TTC en 2011, soit une diminution de 15%.
- Un foyer de trois personnes sera facturé 176,83 € TTC s'il présente son bac tous les 15 jours contre 193,88 € TTC en 2011, soit une diminution de 9%.

L'année 2012 verra apparaître la mise en service en mars des colonnes enterrées sur la Ville de Lamballe pour les usagers ne pouvant avoir de bac individuel. En février, des ambassadeurs expliqueront les modalités de fonctionnement des colonnes et distribueront en porte à porte les badges d'accès aux colonnes pour les usagers concernés par ce type de collecte.

Toujours dans le but de diminuer la production d'ordures ménagères au niveau de chaque usager, le service Déchets Ménagers engagera des actions en 2012 pour permettre à chacun de trier plus d'emballages plastiques comme les barquettes plastiques et polystyrène, les pots de plastique tels que les yaourts...et de composter soit de manière individuelle par le biais de composteur en vente entre 15€ et 25€ auprès du service Déchets Ménagers de Lamballe Communauté ou sur des projets de compostage collectif.

Camp d'été 2012 14-17 ANS



Vous avez de 14 à 17 ans, vous aimeriez partir quelques jours l'été prochain pour rencontrer des jeunes de votre âge ou avec des amis ?

Organisez vous-mêmes votre camp : la destination, les activités, le camping, les actions d'autofinancement, etc.

Vous serez accompagnés par les animateurs du service jeunesse et de la MJC de Lamballe.

Attention les places sont limitées. Inscription : 02 96 50 87 86

REJOIGNEZ-NOUS !

Pour faire partie de l'aventure, il vous suffit de vous inscrire par téléphone ou par email et de participer à la prochaine réunion d'organisation :

Le samedi 11 février 2012

De 11h00 à 12h30

Au Point Information Jeunesse
Espace Lamballe Communauté – Bâtiment B
41, Rue Saint-Martin – 22400 Lamballe
Service Jeunesse de Lamballe Communauté
8 et 10 rue Saint-Jacques – 22400 Lamballe
Tel. 02 96 50 87 90 | pj@lamballe-communaute.com
www.lamballe-communaute.com

Pour les vacances d'hivers pour les 11-17 ans, les dépliants sont disponibles en mairie.

➤ **Besoin d'un baby-sitter ?**

Parents, pensez à consulter le fichier Baby-sitter pour vos soirées d'hiver ! Ces jeunes âgés de 16 ans et plus ont reçu une formation avec les professionnelles Petite Enfance avant de pouvoir s'inscrire sur ce fichier et vous proposer leur service.

Contact

Point Information Jeunesse
Espace Lamballe Communauté – Bâtiment Penthièvre
41 rue Saint-Martin - 22400 LAMBALLE
Tel : 02 96 50 87 90
pj@lamballe-communaute.fr

➤ **Forum emploi saisonnier – samedi 3 mars 2012**

Le forum 2012 aura lieu le samedi 3 mars de 13h30 à 17h30 à la Salle Municipale de Lamballe. Ce temps fort vous permettra d'aller à la rencontre d'entrepreneurs, de trouver des informations sur les jobs d'été à partir de 16 ans, sur les chantiers de jeunes, des jobs à l'étranger.

Contact

Service Jeunesse
Espace Lamballe Communauté – Bâtiment Penthièvre
41 rue Saint-Martin - 22400 LAMBALLE
Tel : 02 96 50 87 90
pj@lamballe-communaute.com

LE SAVIEZ-VOUS ?



RAPPEL POUR L'ELAGAGE

La mairie rappelle les devoirs d'élagage auprès des lignes électriques et téléphoniques en limite des voies, trottoirs, chemins publics et routes communales.

En cas de rupture des câbles, d'accident, la responsabilité des gens concernés pourrait être (serait très certainement) engagée.

Agissons dès maintenant. C'est la saison de faire ces travaux.

COURRIER DE LA GENERALE DES EAUX SERVICES

La mairie précise aux destinataires de ce courrier qu'il n'y a aucune obligation de souscrire ce contrat. Cette proposition n'est pas faite en liaison avec le service eau et assainissement de Lamballe Communauté. Cependant, chaque abonné à titre personnel peut, s'il le désire, adhérer à cette offre de service.

ACHEMINEMENT DES PLAQUES NUMEROTEES

Très prochainement, les membres du conseil municipal sillonneront les hameaux pour vous remettre vos plaques numérotées. En cas d'absence, elles seront déposées dans vos boîtes aux lettres.

Merci de bien vouloir les fixer dès que possible tout près de votre entrée de propriété afin de faciliter l'accès aux soins et autres services à domicile : médecins, services de secours. Comme vous le savez, la rapidité d'intervention est parfois primordiale pour la survie d'un patient.

ACCÈS A L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les parents ou les personnes prenant en charge les enfants à l'école en voiture doivent impérativement stationner sur les parkings de la mairie ou de la garderie pour ensuite emprunter l'accès aménagé longeant le stade.

Ces consignes régulièrement rappelées sont de nature à sécuriser vos enfants.

DEMENAGEMENT

En cas de déménagement, n'oubliez pas de prévenir EDF, France Télécom et Lamballe Communauté, Service eau et Assainissement (02.96.50.13.56).

Pour vos papiers administratifs, n'oubliez pas de faire le changement d'adresse (carte grise).

LOTISSEMENT DES GENETS

Les réservations vont bon train. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la mairie.

RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avis aux utilisateurs concernés

Des installations seraient mal raccordées au réseau, nous nous devons de vérifier la nôtre !

Le service des eaux de LAMBALLE COMMUNAUTE exploite les réseaux d'assainissement collectif de notre commune. Afin d'en garantir le bon fonctionnement, il est important que la population desservie soit formée à la bonne utilisation de ces ouvrages dénommés : eaux usées, eaux pluviales.

Les eaux usées, sont constituées par les eaux vannes (WC) et les eaux ménagères (cuisine, salle de bains, lessives) doivent être déversées exclusivement et directement dans le collecteur d'assainissement bordant votre propriété. Le raccordement s'effectue sur un regard intermédiaire appelé « boîte de branchement ». Toutes les canalisations doivent être étanches, en PVC, avec des raccords et des réductions eux aussi parfaitement étanches.

Dans les collecteurs d'eaux usées sont strictement interdits, les déversements :

- d'huiles, de graisses, de peintures, de solvants, d'hydrocarbures, etc..., ces produits devant être éliminés en déchèterie.
- des déchets solides tels que lingettes (à déposer avec les ordures ménagères).
- d'eaux pluviales, de ruissellement ou de drainage.

Les eaux pluviales, (gouttières, grilles de descente de garage, siphons de cour, etc) et les eaux de drainages peuvent être évacuées dans le réseau d'eaux pluviales bordant votre propriété, ou à défaut, au caniveau de la rue après accord des services de voirie municipaux.

Dans le collecteur d'eaux pluviales le déversement d'eaux usées est strictement interdit.

Monsieur Alain RAMAUX, technicien à Lamballe Communauté, se tient à votre disposition pour tout complément d'information (02 96 50 13 56 / 06 60 66 31 65). Il peut à votre demande et gratuitement établir un diagnostic de vos évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales. N'hésitez pas à faire appel à ses services. Cette opération est d'ailleurs systématique (et gratuite également) dès lors qu'une habitation est mise en vente. Il est de même souhaitable de contacter le service avant d'effectuer vos travaux au tout à l'égout et surtout à la réalisation de ceux-ci.

Ces quelques règles simples d'utilisation sont très importantes. Ces vérifications incombent au propriétaire de l'immeuble. Ainsi par cette opération nous pourrons, contribuer au bon fonctionnement de nos ouvrages publics, réduire la pollution, limiter l'apport d'eaux parasites qui perturbent fortement le fonctionnement de nos lagunes. De l'initiative de chacun, dépend la performance des installations collectives traitant les problèmes d'environnement.

URBANISME

Important :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) validé par les services de l'État est approuvé pour notre commune depuis novembre 2008. Ce document consigne sur l'ensemble de la commune, les droits, les devoirs, les interdictions dans chaque zone définie et identifie par un sigle des critères précis.

Avant de déposer une demande d'urbanisme, consultez puis adoptez d'emblée les règles définies.

Nouveautés :

Décret du 5 décembre 2011, JO du 7 décembre 2011 :

A partir du 1er mars 2012, le permis de construire n'est obligatoire qu'à partir de 40 m² pour les extensions d'habitations en zone urbaine. Par conséquent, les agrandissements de moins de 40 m² d'habitations existantes dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, ne sont désormais soumis qu'à une simple déclaration préalable.

Les agrandissements qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de l'un des seuils fixés par le code de l'urbanisme pour le recours obligatoire à un architecte sont également soumis au permis de construire (exemple, si le projet d'extension de plus de 20 m² conduit sa maison à dépasser, après travaux, 170 m²).

Décret du 29 décembre 2011, JO du 31 décembre 2011 :

Le calcul de la surface des bâtiments a été modifié par une ordonnance du 16 novembre 2011 (JO du 17/11/2011), afin de densifier la construction. La surface hors œuvre nette (SHON) et la surface hors œuvre brute (SHOB) sont fusionnées. Ainsi, le calcul de la surface des constructions passe d'une surface habitable, intégrant les murs, à une surface de plancher. Cette dernière est définie comme l'ensemble des surfaces de plancher des constructions closes et couvertes, comprises sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre. Un décret précise les déductions à opérer.

Cette réforme entre en vigueur à compter du 1er mars 2012.

IMPOTS SUR LE REVENU 2012

Toute personne physique doit faire une déclaration de revenus même si elle n'est pas imposable. Le but est d'obtenir un avis de non imposition, pièce exigée pour la constitution de divers dossiers. Si vous ne recevez pas d'imprimés, adressez vous en mairie.

CHEMINS D'EXPLOITATION

Soyez vigilants ! Évitez de charroyer en temps de gel et aussi, réduisez vos charges en cette période hivernale.

SIVOM BREHAND GOUESSANT

CROQ'VACANCES FEVRIER 2012

Elles se dérouleront du 13 au 24 février. Le programme a été distribué dans les écoles fin janvier.

Les inscriptions ont débuté depuis le lundi 30 janvier pour les communes du Sivom, et le lundi 6 février pour les communes extérieures.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler au 02.96.42.67.47. Inscriptions et règlements en mairie.

NOUVEAU :

Les tickets CESU sont acceptés comme moyen de paiement

BILAN CENTRE DE LOISIRS 2011

	TOTAL *	Landéhen	Bréhand	St -Glen	Trébry	St-Trimoël	Extérieurs
Mercredi s	866	286,5	277,5	18,5	132	93	58,5
Croq	854	139	386	53	116	94	66
CLSH juillet	1 650	295	859	99	162	117	118
TOTAL	3370	720,5 (21,4%)	1 522,5 (45,2%)	170,5 (5,1%)	410 (12,2%)	304 (9%)	242,5 (7,2%)

* journées enfants

Enfants et familles par commune

	<u>TOTAL</u>	Landéhen	Bréhand	St -Glen	Trébry	St- Trimoël	Extérieurs
Nbre familles	177	36	77	15	20	13	16
Nbre enfants	263	55	111	18	33	20	26

- 33,06€ par journée enfant répartis comme suit :

- 1. participation famille :**
15,70 € (47,5%)
- 2. participation des communes :** 14,02 €
(42,4%)
- 3. participation de la CAF :** 3,34 € (10,1%)

PERMANENCES

Conciliateur :

Mr André RAULT, médiateur pénal, assure une permanence à la mairie de MONCONTOUR le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h. Le recours au conciliateur est gratuit.

Mission Locale pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes :

Les mardis de 9h à 12h à la mairie de Quessoy sur rendez-vous avec Mr Guy TRAMELEUC. Pour prendre rendez-vous, appeler le 02.96.68.15.68. Les mardis 3, 10 et 31 janvier et les 7, 14, 21 et 28 février 2012.

Centre de planification du Centre Hospitalier Yves LE FOLL :

Le mercredi après-midi à la Circonscription de la Solidarité Départementale à LAMBALLE rue du Jeu de Paume.

PACT-ARIM (aides à l'amélioration de l'habitat) :

Permanences de 10h à 12h, 8 rue des Augustins, Lamballe les mardis : 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

CAF :

- accueil du public sans interruption de 8h15 à 17h du lundi au vendredi au siège à St-Brieuc, 53, Bd Clémenceau
- mercredi et jeudi à Lamballe, 41 rue Saint-Martin, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

M.S.A. :

Espace Lamballe Communauté 41, rue Saint-Martin au 02.96.50.18.10

- permanence administrative : lundi, mardi, mercredi après-midi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- service social :
- Mme RONDEL, uniquement sur rendez-vous au 02.96.50.18.13
- Mme MARTINON, uniquement sur rendez-vous au 02.96.78.88.98

C.R.A.M.B. :

Centre Médico Social de Lamballe, rue du Jeu de Paume

- dossiers retraite : Téléphoner au 0.821.10.35.35 pour obtenir une entrevue avec un conseiller sur rendez-vous exclusivement
- Mme COMPAIN, assistante sociale : 1^{er} et 3^{ème} jeudi uniquement sur rendez-vous au 0.820.904.179

C.P.A.M. (Sécurité Sociale) :

- le jeudi (les 1^{er} et 3^{ème} de chaque mois) à la mairie de MONCONTOUR de 14h à 16h30
- le lundi, le jeudi et le vendredi à LAMBALLE 41 rue Saint-Martin de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Mr Philippe GALIOT, assistant social, le 2^{ème} jeudi du mois à la mairie de BREHAND de 9h30 à 12h sur rendez-vous pris au Centre Médico Social de LAMBALLE. Tél : 02.96.50.10.30

BIBLIOTHEQUE :

Ouverte aux prêts 3 fois par semaine : le mardi de 16h30 à 18h, le mercredi et le samedi de 15h30 à 17h30.

LA POSTE :

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 11h45.

Tél : 02.96.42.71.44

MAIRIE :

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Tél : 02.96.42.78.16. Fax : 02.96.42.62.85. E-mail : mairie.brehand@wanadoo.fr

Michel HERVÉ, Maire :

Permanence chaque vendredi de 17h à 18h ou sur rendez-vous auprès du secrétariat mairie.

CALENDRIER DES FETES

Samedi 4 février :	bal disco USBST Foot
Samedi 25 février :	repas Amicale des Chasseurs
Dimanche 4 mars :	bal Club 3^{ème} Age
Samedi 10 mars:	théâtre avec la troupe les doux dingues de Landéhen organisé par USBST Basket

CLUB DU 3^{ème} AGE BREHAND-ST TRIMOEL

Le Club du 3ème âge organise un bal **le dimanche 4 mars**, 14h30 à *la salle des fêtes* avec l'orchestre Daniel Cherdo.

Pour prendre date :

➤ Mercredi 21 mars : sortie de printemps d'une journée « croisière en baie de la forêt », inscription les mercredis du club (8 et 22 février) ou par téléphone auprès d'André Cardinal au 02.96.73.42.38. Règlement à l'inscription, 50 € pour les adhérents et 64 € pour les non adhérents.

BAL DE COUNTRY AND CO

Le club de country organise son bal annuel : **le samedi 17 mars** à *la salle des fêtes*.



Le bal sur CD commence à 20h30.

Le prix est de 10 euros sur réservation, soit au 02.96.74.00.13, soit pendant les horaires de cours le mardi (19h45/21h45), soit par mail : countryandco@laposte.net ; 12 euros sur place.

Sur place : petite restauration, buvette et stand d'articles de country

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES RPI BREHAND MONCONTOUR

Le RPI organise une soirée « Poule au riz » le **samedi 24 mars**, avec la participation du restaurant Lamballais « Au Bœuf d'Or », à *la salle des fêtes* de Bréhand à partir de 19h.

Au menu : soupe
Poule au riz
Fromage
Crémet
Café

Tarifs : adultes : 10€, enfants : 5€, à emporter : 6,50 €.
Inscriptions jusqu'au 9 mars auprès des membres de l'association (02.96.42.69.38) ou de l'école.

LA FNACA BREHAND-ST TRIMOEL

La Fnaca organise un voyage **le vendredi 13 avril** « Au fil du Beau dans la baie de Cancale-Saint-Malo ». Ouvert à tous.

Tarif : 45 € par personne.

Renseignements et inscriptions auprès de :

- Mr Robert Poilbout au 02.96.42.77.64
- Mr Francis Turbin au 02.96.42.75.91

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

- Foin de 2011 en petit round ☎ : 02.96.42.77.11
- Pommes de terre de consommation + petites bottes de foin et paille ☎ : 02.96.42.77.06 (heures repas)
- Deux roues pneus neige de marque Michelin, janvier 2011 sur jantes alu 16 puces pour Peugeot 307. Très peu roulé, 250 € ou les jantes seules pour 100 €.
☎ : 02.96.42.75.86
- Salon complet en cuir, ossature chêne : canapé trois places et deux fauteuils marron clair. Table basse en chêne avec tiroir année 2005. Très bon état. Prix au tiers de sa valeur initiale. ☎ : 02.96.42.70.12 ou 06.59.11.57.03

A LOUER :

- Logement 3 pièces, salle de bains, WC, chauffage électrique, débarras, abri voiture, éventuellement terrain pour jardiner sur Bréhand ☎ : 01.49.86.52.34
- T2 mansardé, poutres apparentes, salle de bain, 1 chambre avec grands placards, cave, abri voiture à 1 km du bourg de Bréhand, libre fin mars ☎ : 02.96.42.75.43
- Duplex T3 neuf, situé centre de Lamballe rue Saint-Lazare. Au 1^{er} étage d'un petit immeuble + terrasse couverte. Au rez-de-chaussée : grande pièce, cuisine non aménagée, placards, WC. A l'étage : 1 chambre avec velux et grand placard, 1 grande chambre avec baie, 1 buanderie le tout sur parquet, WC et salle de bains avec douche (chauffage électrique). Une cour fermée avec interphone et 2 places de parking libre au 15 février loyer : 580 € charges comprises ☎ : 02.96.42.75.46 ou 06.87.33.00.12
- Appartement F2, 70 m², grande pièce commune, cuisine, salle et salon, chambre, salle de bains, WC, terrasse, garage, coin pelouse, disponible au 1^{er} mars ☎ : 02.96.42.60.57 ou 06.19.21.61.06

CHERCHE :

- Terre (3 à 4 remorques), tél. : 02.96.42.71.30
- Recherche homme/femme pour CDD ou CDI pour peinture intérieure (peinture murale, pose de papier peint...) et peinture extérieure (montage échafaudage, lavage haute pression, application de peinture...). Personne autonome, permis B exigé. Contrat de 35 ou 39h, expérience de 4 ans minimum en peinture bâtiment. Envoyer CV et lettre de motivation ou appeler : Mr Sébastien BOURDAIS, 8 rue des Hortensias 22510 Bréhand. ☎ : 02.56.26.06.28 ou 06.74.35.36.91

BOUCHERIE JOUAN

La boucherie vous informe qu'elle sera fermée du lundi 13 février au lundi 27 février inclus.

AUX GOURMANDS DE BREHAND

Passage du rémouleur itinérant sur la commune de Bréhand le mercredi 15 février de 14h à 18h. Apportez vos couteaux, ciseaux....au laboratoire d'Anne et Yvon RAULT Charcutiers-traiteurs (possibilité de les déposer le lundi matin et mardi après midi dans un sac à votre nom).

Dominique BRAULT, résidant à ST LORMEL (22130), vous propose un service de d'affûtage et de remoulage itinérant depuis le 1er décembre 2011. Affûtage de vos couteaux, ciseaux, etc..(Technologie à la meule à eau en carbure de silicium et respect des angles de coupe) prendre contact au 06.67.22.32.26 ou de consulter le site de l'atelier du rémouleur : www.armor-affutage.fr

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LANDEHEN

L'association organise des cours de danse bretonne animés par Fleurs d'Aulnes de SAINT-ALBAN.

Une nouvelle session est organisée pour les débutants et confirmés. Elle aura lieu les 3 premiers mercredis de chaque mois à la salle polyvalente de LANDEHEN en mars, avril et mai 2012 de 20h30 à 22h00

Coût : 20 € + 22 € pour la carte de l'association Familles Rurales.

Contact : Josiane CORNILLET au 02.96.30.25.09

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS	18	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	800 559 557
GENDARMERIE	17	CENTRE ANTI POISON	02.99.59.22.22
SAMU	15	EAU (LAMBALLE COMMUNAUTE)	02.96.50.13.56
APPEL D'URGENCE	112	EDF	0 810 333 122
PHARMACIE DE GARDE	32 37	Michel HERVÉ, le Maire	06.78.22.81.94 ou 02.96.42.75.38
DEFIBRILLATEUR	AU RESTAURANT SCOLAIRE		

**DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES ET
ANNONCES POUR LE BULLETIN DU MOIS DE MARS :
24 FEVRIER**

les nouvelles de la cyber

La Cyber-base Bréhand-Gouessant est un espace public numérique près de chez vous à Saint-Trimoël et ouvert toute l'année pour des ateliers et des accès libres. Sa devise ? "L'internet pour tous !"



- la Cyber-base : <http://www.brehand-gouessant.com>
- le blog des utilisateurs : <http://cyber-base-bq.jimdo.com>
- Lamballe Communauté Numérique : <http://lcn.cyber-base.org>

BRÉHAND-GOUËSSANT
* Centre de ressources Cybercommune *

Le lieu : 2, place de la mairie 22510 Saint-Trimoël Tel : 02.96.42.68.68 cyber@brehand-gouessant.com

Les ateliers se font sur inscription (voir tarifs en bas de page). Attention, durant les vacances scolaires, les horaires changent.

Passport pour l'économie numérique : le site de l'entreprise.

Atelier destiné aux commerçants, artisans... : dirigeants, salariés, apprentis ou créateurs d'entreprise. Vous apprendrez à valoriser les outils de communication afin de développer à travers divers modules de 2h : module1 : la création et le reprise d'entreprise, module2 : communiquer avec ses clients, module3 : communiquer vers ses partenaires, modules4 : le site Internet de l'entreprise, module5 : informatiser sa gestion d'entreprise.

Plus d'informations, nous contacter et/ou sur <http://www.econumerique.pme.gouv.fr/>

« Planning du mois de février à la Cyber-base »

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Accès libre 10h-12h	Accès libre 10h-12h Club-Cyber : 14h-16h Accès libre : 16h-18h	Accès libre : 17h-20h	Accès libre : 14h-17h	Accès libre : 10h-13h / 14h-16h
Gérer ses photos avec picasa : 10h-12h	Accès libre : 10h-12h / 14h-18h	Passport pour l'économie numérique : 14h-16h Accès libre : 17h-20h	Accès libre : 14h-17h	RV autour du logiciel libre : 10h-13h Accès libre : 14h-16h
Accès libre : 10h-12h / 14h-17h	Accès libre : 10h-12h Club Cyber / jeux en réseau : 14h-16h Accès libre : 16h-17h	Accès libre : 14h-19h	Accès libre : 11h-13h / 14h-17h	Accès libre : 10h-13h / 14h-16h
Accès libre : 10h-12h / 14h-17h	Accès libre : 10h-12h / 14h-17h	Découverte : enregistrement d'une émission radio avec la MJC (enfant/ados - à partir de 8ans) : 10h-19h	Accès libre: 11h-13h / 14h-17h	Accès libre : 10h-13h / 14h-16h
Accès libre : 10h -12h	Accès libre : 10h-12h Club-Cyber / création de QrCodes : 14h-16h Accès libre : 16h-18h			

Animations enfants et ados - QrCodes - émission de radio !!!

Venez découvrir le 29 février les **QrCodes**, ces petits carrés blancs et noirs qui forment des labyrinthes et qui délivrent un message. Venez découvrir comment **enregistrer une émission radio** le jeudi 23 février. A partir de 8 ans. Au rendez-vous, interviews, musique... renseignements et réservations auprès de l'animatrice.

Tarifs Cyber-base

Tarifs accès libre : vos 2 premières heures sont gratuites, puis 2€/heure ou forfaits 15€/10h ou 40€/50h (carte de 50h uniquement pour les habitants du SIVOM).

Tarifs ateliers : 3,5 €/heure ou forfaits 30€/10h ou 20€ le cycle débutants.

Tarifs impressions : 0,20€ la page en noir et blanc ou 0,50€ la couleur.
Se renseigner pour les tarifs des habitants extérieurs à Lamballe Communauté.